



**PRUD'HOMMES 2008**  
Le 3 décembre : donnez une force à votre voix !

## CARTE D'ÉLECTEUR

Vous venez de recevoir entre le 1er août et le 19 septembre votre carte d'électeur qui vous permettra de voter aux élections prud'homales le 3 décembre prochain.

**Si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur, vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales :**

**[www.prudhommes.gouv.fr](http://www.prudhommes.gouv.fr)**  
ou contactez le représentant FO de votre section.

Ce scrutin a pour but d'élire les conseillers prud'homaux qui sont appelés à juger **les différends qui opposent les salariés et les employeurs** dans le cadre du contrat de travail. Conservez cette carte précieusement jusqu'au 3 décembre : si vous votez physiquement, elle vous sera demandée. (Vote électronique par Internet uniquement pour les électeurs inscrits sur les listes électorales à Paris).

Vous avez aussi la possibilité de voter par correspondance à partir du 21 novembre. Dans ce cas vous devrez joindre votre carte d'électeur (en la signant) dans l'enveloppe correspondante. Ce matériel (bulletin de vote, etc.) vous sera expédié vers la mi-novembre.



*Le 3 décembre  
prochain,  
donnez une force  
à votre voix,*

**VOTEZ FO !**

Une question concernant les prud'hommes ?  
Lotus Notes : PARIS IRP DELEGATION NATIONALE FORCE OUVRIERE

